



A G E N C E
FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES
PRODUITS DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

Direction des Etudes Médico-Economiques
et de l'Information Scientifique

Service médical rendu par la spécialité

Avis de la Commission

10 janvier 2001

ASPIRINE UPSA 500 mg, comprimé effervescent
Boîte de 20

acide acétylsalicylique

Laboratoire UPSA

Indication(s) :

- Traitement symptomatique des douleurs d'intensité légère à modérée et/ou des états fébriles.
- Affections rhumatismales.

INDICATION :

- Traitement symptomatique des douleurs d'intensité légère à modérée et/ou des états fébriles.
- Affections rhumatismales.

Caractère habituel de gravité de l'affection traitée :

L'affection concernée par cette spécialité se caractérise par une évolution vers un handicap et/ou une dégradation marquée de la qualité de vie

Efficacité/Sécurité d'emploi de la spécialité :

Cette spécialité entre dans le cadre d'un traitement symptomatique

Le rapport efficacité/sécurité de cette spécialité dans cette indication est moyen

Place dans la stratégie thérapeutique :

Cette spécialité est un médicament de deuxième intention

Il existe des alternatives thérapeutiques médicamenteuses ou non médicamenteuses à cette spécialité

Intérêt en termes de santé publique :

Sans objet pour l'attribution du service médical rendu

Conclusion de la Commission de la Transparence

Niveau de service médical rendu pour cette spécialité : important